

CSE, COMITÉS D'OEUVRES SOCIALES



Pourquoi adhérer à l'association
Lis-moi les mots ?



Lire et donner l'envie de lire.



**Association
Lis-moi les mots**

94 bis rue Saint Julien
76100 ROUEN
02 35 70 37 38

contact@lismoilesmots.fr

● QUI SOMMES- NOUS ?

L'association Lis-moi les mots voit le jour en 1983 lors de la création du festival du livre de jeunesse de Rouen.

Elle a pour objet **la promotion de la lecture par le biais de la littérature jeunesse.**

Son projet se déploie autour de deux grands axes :

- **La médiation culturelle autour de la littérature jeunesse.**

Lectures à voix haute, rencontres et ateliers avec des auteurs et illustrateurs...

- **Le festival du livre de jeunesse de Rouen.**

Stands éditeurs, dédicaces d'auteurs, ateliers d'illustration, lectures, animations...

Ses actions s'inscrivent dans le champ des droits culturels (accès à la culture, échange de savoirs, émancipation des futurs citoyens...).

Les valeurs qui lui sont chères : partage, transmission, liberté, solidarité et plaisir.



Nombreuses sont les personnes éloignées de la lecture car **les livres ne font pas partie de leur environnement socio-culturel, à cause du barrage de la langue ou parce qu'elles se trouvent « empêchées »** (personnes à mobilité réduite, handicap invisible, personnes âgées, détenus...). Le dernier baromètre "Les Français et la lecture" commandé par le Centre national du Livre à IPSOS indique également **une baisse de la lecture chez les 15-24 ans en 2021**. Ces raisons sont sources de nombreuses inégalités au sein de la population.

● LIRE ET DONNER L'ENVIE DE LIRE

Animations lecture, médiation

La médiation culturelle vise à **établir des passerelles entre les publics et les différents champs de la culture**. Celle-ci permet à l'enfant, l'adolescent puis l'adulte de se construire en tant que citoyen, d'appréhender le monde et la société dans lesquels il évolue.

L'association Lis-moi les mots a pour volonté de permettre l'accès aux pratiques culturelles et plus particulièrement à la lecture et à l'écriture par la **mise en place d'animations** en direction des tout-petits, des jeunes enfants et des adolescents. Celles-ci tendent à susciter chez eux **le plaisir de lire et le goût de la littérature**.

A travers ses diverses actions, elle vous offre la possibilité de bénéficier d'**ateliers de dessin ou d'arts plastiques avec un médiateur du livre**, de participer à des **lectures à voix haute**, de découvrir **des supports permettant une entrée plus douce dans la lecture** pour les non-lecteurs (kamishibai), de **rencontrer des auteurs et des illustrateurs reconnus**, d'accéder à **une sélection de livres jeunesse et d'être informé de son actualité**.



● LE FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE



Le festival vous propose :

Durant le festival, **de multiples activités sont proposées aux bénéficiaires des CSE et Comités d'oeuvres sociales :**

- Lectures à voix haute, lectures de Kamishibai...
- Spectacles vivants
- Ateliers animés par des illustrateurs de jeunesse
- Rencontres thématiques (les réseaux sociaux chez les jeunes...)
- Dédicace par les auteurs
- Possibilité de mettre en place des bons d'achat pour les bénéficiaires

Adhérer à l'association, c'est :

- Défendre ses valeurs.
- Favoriser **l'accès à la lecture et aux livres.**
- Participer à **l'émancipation des enfants** des salariés.
- Apporter **un soutien moral et financier** pour permettre le développement des activités (cotisation : 55€).



● BULLETIN D'ADHÉSION - ANNÉE 2025

(À RETOURNER À L'ADRESSE CI-DESSUS)

Nom du CSE/COSC :

Nom de son représentant/représentante :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Courriel :

Site internet :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Lis-moi les mots. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation pour l'année en cours.

☐ Individuelle : 15 euros

☐ Association : 35 euros

☐ CSE (ex-Comité d'entreprise), comité d'œuvres sociales : 55 euros

☐ Je souhaite faire un don de euros

Mode de règlement : ☐ Espèces

☐ Chèque

☐ Virement

Fait à, le

Signature de l'adhérent.e

Signature de la présidente